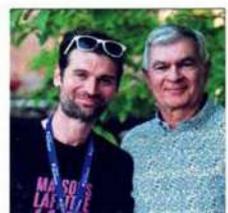


L'ARTISTE Musicien



N° 221 - 2ème trimestre 2024



“L’Artiste Interprète”
Bulletin trimestriel
SAMUP

Correspondance : SAMUP
21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris
Tél. : 01 42 81 30 38

E-mail : samup.synd@gmail.com
Site : www.samup.org

Métro : Pigalle

Tarifs et abonnement
Prix du numéro : 3,50 €
(Port en sus : 70 g. tarif «lettre»)
Abonnement : 15 € (4 numéros)
Paiement à l’ordre du SAMUP
CCP 718 26 C Paris

Rédacteur en chef
Roberta ROMAN

Maquette, photocomposition
Bintou FOFANA

Photogravure, impression
Imprimerie R impress
1770 vieux chem. de Lambesc
13330 Pélissanne

Dépôt légal n° 503-9-2007

SAMUP :
Syndicat Des Artistes-Interprètes
et Enseignants de La Musique,
De La Danse, Des Arts Dramatiques
et Des Autres Métiers Connexes
Du Spectacle.

Le SAMUP remercie vivement tous
les artistes de talents,
le festival Jazz en Baie et
le photographe Chloé Robine
qui ont contribué à l’illustration de
ce livret que l’on peut retrouver
sur notre site.



Gustave Charpentier
1860 - 1956

... : «Vous n’avez pas craint de descendre de votre piédestal d’artiste où vous relèguent ceux qui vous abusent, ou voudraient vous attacher ceux qui ont besoin que vous restiez les bons garçons talentueux que l’on berne avec des flatteries et des compliments. Artistes, vous le serez quand il vous plaira de l’être ! Travailleurs, vous l’êtes, vous le serez toujours forcément».

Comment faire ?



SAMUP

21 bis rue Victor Massé
75009 Paris
Tél : 01 42 81 30 38

E-Mail : samup.synd@gmail.com
site : www.samup.org

Le SAMUP fut fondé le 13 mai 1901 par Gustave Charpentier.
Pierre BOULEZ (1925-2016) en fut le Président d’Honneur.

Le SAMUP est un syndicat indépendant. Il n’est rattaché à aucune des cinq confédérations. C’est le plus ancien syndicat d’artistes. Il compte 3670 adhérents.

Dans son discours, lors de cette assemblée fondatrice du 13 mai 1901, Gustave CHARPENTIER a eu l’occasion de dire en l’hommage aux délégués des orchestres :

«Les artistes seront donc toujours les éternels enfants amuseurs de la société ingrate, les derniers à obéir aux inéluctables lois qui groupent tous les sacrifiés, en face des oppresseurs !»...

STRATÉGIE D'APPAUVRISSEMENT DU SECTEUR DEPUIS 2000

Le Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels (SAMUP) exprime son indignation et sa ferme opposition face au soutien que certains syndicats apportent aux producteurs phonographiques, ainsi qu'à l'initiative incompréhensible de l'ADAMI visant à une fusion avec ces mêmes producteurs selon l'accord signé entre l'ADAMI représenté par Michel Joubert alors gérant de l'ADAMI et membre du SFA CGT et par ailleurs la SCPP.

Ces alliances contre nature constituent une menace grave pour les droits et les intérêts des artistes-interprètes.

1. Des Syndicats en déroute :

Il est inacceptable que des syndicats, censés protéger et promouvoir les droits des artistes-interprètes, choisissent au contraire de s'associer aux producteurs pour des accords qui sapent les fondements mêmes de notre profession.

Les actions telles que la diminution du cachet d'enregistrement, la convention collective nationale de l'édition phonographique, l'accord GRM parmi d'autres, montrent une trahison éhontée envers les artistes qu'ils sont censés représenter. Ces syndicats, suite à l'intervention de la SPEDIDAM et du SAMUP, ont été condamnés par la Cour d'appel de Versailles à réparer financièrement l'atteinte à l'intérêt collectif de la profession d'artiste-interprète. Cette atteinte résultait de l'illégalité du dispositif de rémunération de cette profession, instauré par la Convention collective nationale de l'édition phonographique (CCNEP) que ces syndicats avaient signé à la suite des organisations professionnelles des producteurs.

2. Une Fusion périlleuse :

"Un Renard libre dans un Poulailier libre"

L'analogie employée par nos membres illustre parfaitement une situation où les intérêts des producteurs prédateurs finiraient forcément par dévorer ceux des artistes vulnérables. La proposition de l'ADAMI de se rapprocher de la SCPP en vue d'une fusion avec les producteurs est non seulement une trahison, mais également une incohérence totale : comment peut-on prétendre défendre les droits des artistes en s'associant avec ceux qui se battent pour les en priver ?

Toutes les sociétés mixtes dans le monde qui sont associées aux producteurs éditeurs indiquent que les artistes sont les grands perdants de cette alliance.

Dans une telle configuration, le pouvoir exorbitant des producteurs écraserait les faibles protections restantes des artistes, mettant fin à toute possibilité de

négociation équitable. C'est une situation où, sans surprise, le renard (producteur) finira par manger les poules (artistes).

3. Les Dérives de la Convention Collective :

Même après des années de combats juridiques et de mobilisations menés par la SPEDIDAM et le SAMUP contre la convention collective nationale de l'édition phonographique (CCN Édition Phonographique) de 2008, nous continuons à voir les mêmes infractions répétées.

Ces accords scandaleux cèdent globalement les droits des artistes aux producteurs pour des rémunérations misérables. Il est impensable que ces clauses puissent continuer d'exister et de détruire la dignité professionnelle des artistes-interprètes.

4. Appel à la Solidarité et à l'Unité des Artistes :

Nous appelons tous les artistes-interprètes, musiciens, syndicats véritablement engagés et défenseurs des droits culturels à se mobiliser contre ces alliances destructrices et ces décisions injustes. Ensemble, nous devons faire front et réclamer la justice et la reconnaissance que méritent notre travail et notre contribution artistique.

5. Nos Revendications :

— Annulation immédiate des clauses de cession générale des droits dans les contrats de travail des artistes.

— Révision substantielle de tous les accords collectifs pour assurer une rémunération juste et équitable.

— Renforcement et respect de la gestion collective des droits des artistes par des organismes indépendants tels que la SPEDIDAM.

— Opposition ferme à toute initiative de fusion entre l'ADAMI et les producteurs phonographiques.



Brooklyn Funk Essentials - Photo Marc-Cbesneau

PÉTITION LANCÉE PAR LE SAMUP L'ALLIÉ D'UNE VIE DE SALARIÉ

À l'attention du Comité International Olympique (CIO) et des organisateurs des Jeux Olympiques ;
Nous demandons au CIO et aux organisateurs des cérémonies des Jeux Olympiques de réintégrer les musiciens en direct ainsi que les professionnels du spectacle vivant dans ces événements prestigieux.
Pourquoi est-ce important ?

Les cérémonies olympiques célèbrent l'unité, la culture et l'excellence. La musique en direct et le travail des techniciens, ingénieurs du son, régisseurs, décorateurs, costumiers et autres artisans ont toujours été essentiels pour créer des moments inoubliables. Comme il est impensable de remplacer la performance d'un athlète par une vidéo, les performances artistiques doivent également être en direct pour capturer l'essence de l'instant.

Raisons de notre demande :

— Authenticité et Émotion : La musique en direct et l'expertise des professionnels du spectacle offrent des sensations uniques.

— Valorisation des Talents Artistiques et Techniques : Les JO doivent honorer l'excellence artistique et technique en permettant des performances en direct.

— Soutien à la Communauté Artistique et Technique : Impliquer des musiciens et professionnels et mettre en avant la culture du pays hôte.

— Impact Culturel et Éducatif : La présence de musiciens en direct peut inspirer les jeunes et promeut l'importance des arts.

— Qualité Sonore et Scénique supérieures : La musique en direct offre nuances et dynamisme que les enregistrements ne peuvent égaler.

— Préservation des Traditions et du Patrimoine : Les musiciens en direct et les professionnels du spectacle sont essentiels à l'héritage culturel.

Propositions :

— Inclusion d'Ensembles Musicaux : Intégrer des orchestres, groupes et artistes.

— Combinaison de Musique Préenregistrée et « Live » : Utiliser un mix d'enregistrements et de segments en live.

— Collaboration avec des Professionnels du Son et du Spectacle : Assurer une qualité impeccable en travaillant avec des experts.

— Engagement envers la Sécurité et la Logistique : Planifier en tenant compte des exigences logistiques et de sécurité.

Nous croyons que réintégrer les musiciens en direct enrichira les cérémonies olympiques, célébrant à la fois les prouesses sportives et l'excellence artistique et technique.

Signez cette pétition pour soutenir la musique en direct et le spectacle vivant dans les cérémonies olympiques.

Le SAMUP (Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse, des arts dramatiques, et autres métiers connexes du spectacle).

La Présidente du SAMUP
Roberta ROMAN
21 bis, rue Victor Massé
75009 Paris
samup.synd@gmail.com



Quand on entend les éléments de langage utilisés par les responsables qui souhaitent écarter les artistes interprètes de la musique, on se dit que nos professions auront beaucoup de mal à subsister ! Mais quoi qu'il arrive, il faudra résister.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles certains artistes de la musique peuvent ressentir du mépris ou de l'injustice, notamment lors des cérémonies des Jeux Olympiques.

Voici quelques éléments de contexte et de raisons possibles :

1. Priorités et Focalisation :

Les Jeux Olympiques sont principalement un événement sportif international, destiné à célébrer les athlètes et leurs réalisations. Par conséquent, la musique et les artistes peuvent parfois être perçus comme secondaires par rapport aux compétitions sportives.

2. Logistique et Temps d'Antenne :

Les cérémonies d'ouverture et de clôture doivent jongler avec un grand nombre d'éléments protocolaires, de performances culturelles et d'hommages aux nations participantes.

C'est un défi de gestion du temps, et parfois, les segments musicaux peuvent être réduits ou comprimés pour rester dans les contraintes de temps.

3. Différentes Cultures de Respect :

La place des artistes peut varier d'une culture à l'autre. Dans certains pays, les artistes sont hautement respectés et célébrés, alors que dans d'autres, ce respect peut être moins prononcé dans le contexte des événements sportifs.

Pourquoi utiliser le play-back et le mime pour la prestation des artistes musiciens

L'utilisation du play-back et du mime lors des prestations d'artistes musiciens pendant des événements comme les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques peut sembler dénaturer la performance live, mais il existe plusieurs raisons pratiques et logistiques pour lesquelles cela est souvent choisi :

4. La qualité du Son et Contrôle Acoustique :

Les stades et les grandes arènes où se déroulent ces événements ne sont pas toujours conçus pour offrir une acoustique optimale pour des performances musicales en direct.

Utiliser le play-back garantit une qualité sonore cohérente et optimale pour les téléspectateurs du monde entier.

5. Les conditions Climatiques :

Les Jeux Olympiques se déroulent souvent en plein air, ce qui peut rendre une performance vivante difficile en raison des conditions météorologiques comme le vent, la pluie ou les températures extrêmes.

6. La complexité Technique :

Les cérémonies des Jeux Olympiques impliquent souvent des aspects techniques très complexes, incluant des systèmes de sonorisation énormes, des projections vidéo, des feux d'artifice et des chorégraphies.

Synchroniser tous ces éléments avec une performance musicale vivante peut être extrêmement difficile et risqué.

7. La fiabilité :

En utilisant le play-back, les organisateurs réduisent les risques d'erreurs techniques ou de contretemps qui pourraient diminuer l'impact de la cérémonie.

Cela permet de s'assurer que tout se déroule parfaitement devant des milliards de téléspectateur.

8. La chorégraphie et le mouvement :

Les artistes sont souvent intégrés dans de vastes chorégraphies. Le play-back permet aux artistes de se concentrer sur leur performance scénique sans avoir à se soucier de l'intonation ou de l'instrumentation en direct.

9. La diffusion télévisée :

Les cérémonies sont souvent retransmises en direct à la télévision mondiale. Le play-back garantit que le son sera de haute qualité, peu importe la qualité de l'équipement télévisuel des téléspectateurs.

10. Les transitions fluides :

Avec des dizaines d'actes se succédant en un court laps de temps, les transitions entre les différentes performances doivent être fluides. Utiliser des pistes préenregistrées aide à respecter les contraintes de temps et à assurer des enchaînements sans accroc.

11. La synchronisation internationale :

Pour un événement aussi international que les Jeux Olympiques, où la précision et la synchronisation sont cruciales, le play-back permet de coordonner la musique avec les visuels et les feux d'artifice de manière parfaite.

12. La préparation et les entraînements :

Les artistes peuvent répéter et enregistrer leurs performances à l'avance, ce qui permet de s'assurer que chaque détail est parfaitement en place avant le grand jour.

En résumé, bien que l'utilisation du play-back et du mime puisse sembler moins authentique, cela permet de surmonter de nombreux défis logistiques et techniques pour garantir une performance sans faille, à la hauteur des attentes de milliards de téléspectateurs.

Donc, si nous laissons faire, les artistes de la musique vont disparaître du petit écran et de pratiquement toutes les manifestations !



Loco Cello - Photo Pascal Thiébaud

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Neuf rapporteurs pour avis ont été nommés pour le PLF 2025 par la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, contre huit pour le PLF 2024.

Les députés Erwan Balanant (Finistère, MoDem et indépendants) et Jérémie Patrier-Leitus (Calvados, Horizons & Indépendants) sont nommés respectivement rapporteurs pour avis du programme « Création, transmission et démocratisation de la culture » et du programme « Patrimoines » de la mission Culture du PLF 2025, au sein de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, annonce-t-elle le 18/09/24.

Erwan Balanant est député depuis 2017, et membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'AN depuis 2021.

Photographe et réalisateur de profession, il a par ailleurs été président de la commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité de l'AN (mai-juin 2024) et a porté la PPL "pour un soutien pérenne de la filière musicale française" (le 21/11/2023).

Jérémie Patrier-Leitus est député depuis 2022 et vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation depuis le 20/07/2024. Auparavant, il a notamment été directeur de la communication, du développement et de la programmation culturelle de l'établissement public administratif chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (2019-2022) et délégué général chargé de la restauration de Notre-Dame de Paris au sein du cabinet du ministre de la Culture Franck Riester (avril-décembre 2019).

Il a également travaillé au French Institute Alliance Française en tant que directeur, représentant en France et conseiller de la présidente Marie-Monique Steckel (2013-2019).

Le député Philippe Ballard (Oise, RN) est, quant à lui, nommé rapporteur pour avis de la mission Médias, livre et industries culturelles du PLF 2025. Député depuis 2022, il est également vice-président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'AN depuis le 20/07/2024.

Il a également été rapporteur pour avis de la mission Médias des PLF 2024 et 2023. Auparavant, il a notamment été conseiller régional d'Île-de-France (2021-2023) et conseiller municipal de la Ville de Plessis-Tréville (Val-de-Marne) de 1989 à 2008.

Par ailleurs, le député Aymeric Caron (Paris, LFI-NFP) est nommé rapporteur pour avis de la Mission Avances à l'audiovisuel public du PLF 2025. Journaliste de radio, de télévision et écrivain, Aymeric Caron est député depuis juin 2022.



Sophie Alour - Photo Pascal Thiébaud

Les crédits du programme Création s'élèveraient à 1,041 Md€ soit -0,2 % par rapport à l'exercice précédent (1,043 Md€) avec une répartition :

- 34,5 M€ de crédits entre fin 2024 et 2025 pour le plan « Culture et Ruralité », dont 20 M€ dans le PLF 2025.
- 32 M€ de crédits dédiés au « fonds festivals » ;
- 9 M€ reconduits en 2025 pour « accompagner la transformation du système de production et de diffusion du spectacle vivant » dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser » ;
- « plus de 550 M€ » consacrés au secteur subventionné en région en 2025 ;
- l'abandon du dispositif « Mondes Nouveaux » pour compenser une partie des 204 M€ de crédits annulés en février 2024 ainsi qu'une baisse de dotation de 1,3 M€ au CNM.

BUDGET DE LA CULTURE 2024

Alors que Bruno Le Maire avait annoncé une coupe budgétaire globale de 10 milliards d'euros d'économies sur l'année 2024, ce qui ne représente rien au regard de la somme abyssale de la dette publique qui atteint la somme de 3 300 milliards d'euros, le secteur de la culture sera durement touché.

Le ministère de la Culture a perdu plus de 200 millions d'euros de crédits pour l'année 2024 sur l'ensemble des missions - patrimoine, création, soutien aux politiques du ministère de la Culture. Ceci, malgré les promesses faites au cours de la loi de finances. Le budget de la création, doté d'environ un milliard, va perdre 96 millions d'euros de crédits durant l'exercice 2024.

Cette décision a inévitablement de lourdes conséquences sur le moyen et long terme, dans un

secteur où de nombreuses structures connaissent des difficultés croissantes et où les emplois sont de plus en plus menacés.

Pour 2025, il est à craindre des disparitions de structures, des déficits, un ralentissement de l'activité et une nouvelle contraction du volume d'emploi. Cette réduction touchera en priorité le patrimoine (- 100 millions), la création (- 96 millions), le soutien aux politiques mises en place par le ministère (- 9 millions) et les dépenses de personnel (- 3 millions).

L'audiovisuel public, qui dépend également du budget de la Culture, n'est pas épargné, avec une baisse de 20 millions d'euros.

Enfin, l'action culturelle de la France à l'étranger, qui relève cette fois du ministère des Affaires étrangères, est, elle aussi, mise à contribution, à hauteur de 28 millions d'euros.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Rachida Dati a été nommée ministre de la Culture, au sein du nouveau gouvernement mis en place par le Premier ministre Michel Barnier.

Elle occupait déjà cette fonction dans l'ancien gouvernement mis en place par le Premier ministre Gabriel Attal.

Au sein de son cabinet, M. Henri de Rohan-Csermak occupe les fonctions de conseiller en charge de l'éducation artistique, de l'enseignement supérieur et de la démocratisation culturelle et succède à Florence Botello.

Depuis 2023, M. Henri de Rohan-Csermak était inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Décret relatif aux attributions de la ministre de la Culture ; le périmètre inchangé

Dans le nouveau décret, le périmètre des actions de la ministre reste inchangé par rapport au précédent.

On peut noter que dans le cadre de ses fonctions, la ministre pourra notamment :

— Contribuer au développement des industries culturelles et créatives, des nouvelles technologies de diffusion de la création et du patrimoine culturel et des contenus et services culturels numériques et, conjointement avec les autres ministres intéressés, à la politique de régulation des plateformes numériques ;

— Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la coopération et de l'action culturelle extérieure de la France ;

— Définir et coordonner la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques ;

— Favoriser la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit, la participation de tous à la vie culturelle et artistique et le développement des pratiques et des enseignements artistiques.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE EN 2022

Le poids économique de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 47,1 Md€ en 2022, soit une légère hausse de 0,3 % par rapport à 2021 (46,9 Md€).

Cela représente néanmoins une baisse de 4,2 % par rapport à l'année 2019 (49,2 Md€).

L'audiovisuel reste en tête avec 12,6 Md€, soit 26,9 %, suivi par le spectacle vivant qui représente 7,4 Md€, 15,7 % et enfin la publicité pour un montant de 4,8 Md€, 10,2 %

La part de la culture dans l'ensemble de l'économie s'établit à 2 % du PIB, contre 2,1 % en 2021 et en 2020. La valeur ajoutée des branches culturelles progresse en volume de 16,8 %, soit « une hausse bien supérieure » à celle de l'économie française dans son ensemble (+2,7 %).

2022 fut une année de reprise d'activité marquée pour les branches culturelles après deux années de crise sanitaire. La reprise d'activité est principalement portée en 2022 par les branches ayant le plus subi l'impact de la crise sanitaire, dont le spectacle vivant (+80 % en volume), la projection cinématographique (+62 %), le patrimoine (+50 %) et les arts visuels (+31 %) ».

La reprise d'activité est principalement portée en 2022 par les branches ayant le plus subi les conséquences de la crise sanitaire :

Le spectacle vivant (+80 % en volume),
La projection cinématographique (+62 %),
Le patrimoine (+50 %),
Les arts visuels (+31 %).

Des données, régulièrement mises à jour, sont en libre accès sur le site du ministère de la Culture.

Publié chaque année, un annuaire statistique fournit des données de synthèse et une fiche d'analyse, illustrée de graphiques et d'éléments cartographiques.

Chaque année, l'Insee révisé les séries de comptabilité nationale des années précédentes. Selon la nouvelle estimation, le poids économique direct de la culture s'élève à 46,9 Md€ pour 2021, et non 45,3 Md€ comme l'indiquait l'estimation initiale.

*

Le ministère de la Culture aurait dû finaliser avec Matignon ses derniers arbitrages budgétaires et connaître le montant des crédits dont il disposera en 2025.

Cette année, le gouvernement est en quelque sorte cantonné depuis aux « affaires courantes ». Mais si l'intendance suit grâce à la présence de la haute administration, la conduite politique et budgétaire du ministère est complexe.

Il y a pourtant urgence, car le budget de l'État doit être déposé au Parlement « au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède », soit cette année, le 1er octobre. Le tout après avis du Haut Conseil des finances publiques et du Conseil d'État.

Le retard pris est tellement important que, selon Le Monde du lundi 2 septembre, le gouvernement étudierait la possibilité de décaler la transmission officielle du projet de loi de finances au Parlement. En attendant, Matignon a envoyé, fin août, à tous les ministères, des lettres plafond qui constituent un premier cadrage de leurs ressources à venir.

Il semble que, la Culture sera logée à la même enseigne que tous les autres ministères, avec des crédits en 2025 reconduits à l'identique de ceux de 2024, soit une baisse d'environ 2 %, compte tenu de l'inflation. Pour la Culture, le projet de budget 2025 prendrait pour base celui présenté l'année dernière au moment de son adoption par le Parlement, et non celui amputé d'un peu plus de 200 millions d'euros.



Alfredo Rodriguez Trio - Photo Marc Chesneau

ISOE — CHAMP D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Pour rappel, c'est le décret 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants des établissements du second degré qui est transposable à la filière culturelle artistique en faveur des cadres d'emploi suivants :

- **Professeurs d'enseignement artistique**
- **Assistant d'enseignement artistique**

Le Décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves permet aux membres des corps enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale de percevoir une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISOE) ou de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISOE) correspondant à l'exercice de missions complémentaires : missions d'enseignement ou à caractère pédagogique, assurées en présence des élèves, missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire.

Le régime indemnitaire comprend deux parts :

- **Une part fixe** liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation des élèves par disciplines.
- **Une part variable** liée aux tâches de coordination tant du suivi des élèves, que de la préparation de leur orientation avec les parents d'élèves, les élus, les conseils d'administration, les représentants du ministère de la Culture.

Cette possibilité doit être confirmée par une délibération du conseil de la collectivité qui précisera, en outre, les critères individuels d'attribution en fonction des grades, en référence aux montants plafonds précisés par les différents arrêtés ministériels, notamment sur la part modulable.

Les critères d'attribution peuvent varier en fonction (à titre indicatif) :

- Degré d'implication et de responsabilité au sein de la structure d'enseignement
- Qualification de l'enseignement artistique
- Contraintes liées à l'organisation et le suivi des études des élèves.

Les agents non titulaires peuvent prétendre à ces indemnités si la délibération le prévoit.

Un arrêté individuel d'attribution est établi pour chacun des bénéficiaires.

S'agissant de la prime ISOE, la part fonctionnelle de l'ISOE correspond à la rémunération d'une



Myles Sankó - Photo Pascal Thiébaud

mission du PACTE. Elle est versée en 9 fois, d'octobre à juin. Le montant annuel brut de la part fonctionnelle est de 1250 € (138,89 € / mois pendant 9 mois).

Il existe trois ISOE :

- La part fixe, versée à tous les maîtres du second degré ;
- La part modulable, versée aux seuls professeurs principaux ;
- La part fonctionnelle, versée aux maîtres qui s'engagent dans le PACTE.

La part fixe est versée à tous les maîtres et mensualisée (payée de septembre à août). Son montant est de **2550 € brut / an** (212,50 € brut / mois).

— Pour un temps partiel ou incomplet, le montant est proportionnel au temps de service.

— En cas d'absence (maladie, formation ...), elle

est versée proportionnellement au salaire. Ainsi, si le maître est à demi-traitement, il touche la moitié de la part fixe de l'ISOE.

La part modulable de l'ISAE est mensualisée et versée aux professeurs principaux et aux professeurs référents d'un groupe d'élèves (PRE) selon un barème indépendant du temps de service, mais qui varie selon les classes.

Montant annuel brut :

- 6e, 5e, 4e : 1308,72€ / an (109,06 € / mois) ;
- 3e, 2de, CAP, BEP, bac pro 3 ans, 1e, terminale : 1497,84 € / an (124,82 € / an) ;
- Autres sections des LP : 951,96 € / an (79,33 € / mois) ;
- Professeurs référents de groupes d'élèves : 748,92 € (62,41 € / mois) ;

Remarque : Les professeurs agrégés qui sont professeurs principaux en 6e, 5e, 4e, 3e ou en 2de ne

touchent pas l'ISOE, mais une indemnité de 1609,44 € brut par an.

Il est retenu 1/360^{ème} de son montant annuel par journée d'absence (maladie, etc.).

La part fonctionnelle de l'ISOE correspond à la rémunération d'une mission du PACTE.

Elle est versée en 9 fois, d'octobre à juin.

Le montant annuel brut de la part fonctionnelle est de 1250 € (138,89 € / mois pendant 9 mois).

Il est possible de cumuler plusieurs parts.

Même si son taux est supérieur à celui des HSA/HSE, la part fonctionnelle rémunère un travail supplémentaire.

La part modulable de l'ISOE est mensualisée et versée aux professeurs principaux et aux professeurs référents d'un groupe d'élèves (PRE) selon un barème indépendant du temps de service, mais qui varie selon les classes.

RACHATS DANS NOTRE SECTEUR

Succédant à Chantal et Jean-Marie Fournier, un couple de passionnés de musique classique qui avait acheté la salle Gaveau en 1976, le producteur de spectacles Jean-Marc a racheté pour huit millions la salle Gaveau.

Propriétaire des théâtres Bobino, Point Virgule, Théâtre Libre, Théâtre Antoine et Grand Point Virgule), il devient le nouveau propriétaire de ce célèbre lieu de musique classique classé aux Monuments historiques depuis 1992.

Hormis la création d'un restaurant, aucun travaux, ni fermeture ne sont à l'ordre du jour. La nouvelle programmation devrait être présentée lors du 1er trimestre 2025.

*

De son côté, le célèbre label indépendant Harmonia Mundi devrait être racheté par le label indépendant belge Pias, un des plus importants labels indépendants européens de production phonographique.

Le label belge Pias devrait poursuivre les valeurs et les orientations mises en place par Harmonia Mundi même si des réorganisations seront inévitables.

La directrice artistique du label poursuivra ses fonctions et Benoît Coutaz gardera la gestion du catalogue d'édition d'Harmonia Mundi, qui devrait rester autonome et distinct de celui de Pias.

Mardi 15 septembre 2024, on apprend que la société Universal Music Group a racheté 100 % du PIASGroup qui incarnait un véritable modèle alternatif.

*

Fin octobre 2024, le Théâtre Saint-Georges fondé en 1929 et situé dans le 9^e arrondissement de Paris a été racheté par la société « Tous pour une prod ».

*

Dans un autre registre, la "taxe streaming" instaurée en janvier 2024 aura permis au Centre National de la Musique de percevoir 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le CNM pense dépasser les 10 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025.



Olivier Franc Quintet - Photo Marc Chesneau

LA DETTE DE LA FRANCE, EN ROUTE VERS L'ABÎME

3000 milliards, les secrets d'un État en faillite.

Un film de 1 h 40 que l'on peut retrouver sur YouTube

La dette est une épée de Damoclès au-dessus de la France, pourtant, durant les récentes élections européennes et a fortiori législatives françaises, les candidats en ont très peu parlé.

Nous sommes face à un État, qui gère extrêmement mal l'argent des Français. On parle beaucoup d'élus hors-sol.

Les sept premières années d'Emmanuel Macron à l'Élysée se résument désormais à l'appel du 9 juin 2024 à dissoudre l'Assemblée Nationale et à un chiffre emblématique de 1000 milliards de dettes supplémentaires accumulées depuis 2017 lorsque les Français ont découvert avec effarement que l'adage latin « Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre » se conjugue aussi à la forme pronominale ! Cela restera une marque indélébile dont ce prochain gouvernement ne pourra s'exonérer.

Il va falloir arrêter cette fuite en avant, cette cavalerie folle et rembourser la dette à un moment donné, car on risque d'assister à une explosion des charges, des impôts ou autres solutions qui ne seront pas sans conséquence pour les Français.

Il n'y a pas beaucoup de solutions, sinon baisser les dépenses publiques ou augmenter les impôts ou les deux. Mais cela ne peut être que des mesures impopulaires.

Le problème c'est que cette dette croît de façon exponentielle. Surtout que l'on assiste à une hausse des taux d'intérêt qui forcément augmentent le service de la dette.

La dette est le premier poste budgétaire de l'État, bien au-dessus de l'éducation nationale ou de la défense et cela ne cesse de croître.

On parle de 3215 milliards d'euros !

À ce niveau-là que représentent les économies annoncées par Bercy de 20 milliards ? Rien : 0,62 % du montant de la dette.

Plus concrètement, cela représente 44.000 € de dette par français.

Chaque enfant qui vient au monde avec une dette de 44.000 € qui lui incombe. Pour un couple et 2 enfants, cela s'élève à 176 000 €.

Si l'on prend le PIB (Produit Intérieur Brut), nous sommes à 110%. Il n'y a que la Grèce et l'Italie qui sont au-dessus quand la moyenne en Europe se situe

autour des 80 à 85 % et que des pays comme la Suède sont à hauteur de 30 % du PIB.

Ce qui est paradoxal, c'est que la France est le pays d'Europe, où l'on paye le plus d'impôts ! Malgré cela, la France est endettée jusqu'au cou.

L'argent est gaspillé. On a d'un côté un taux d'imposition confiscatoire de 49 % et de l'autre, 57 % de dépenses par rapport au PIB, c'est-à-dire que cette différence de 8 % s'ajoute chaque jour qui passe.



Paul Lay - Quartet Cooking - Photo Marc Chesneau

Les Français, quelle que soit leur sensibilité, font le même constat. Ils payent énormément d'impôts, mais le service rendu n'est pas à la hauteur de ce que cela leur coûte.

Si l'on regarde un pays comme le Danemark où l'on paye beaucoup d'impôts, cela fonctionne bien. En France, ce n'est pas le cas et les Français ont de quoi être insatisfaits. Les citoyens se demandent à juste titre où passe leur argent, car tout se délite : l'hôpital, les routes, l'enseignement, la santé, la sécurité, l'armée, etc., et pourtant, on y met toujours plus d'argent.

Le problème n'est apparemment pas une question quantitative et qualitative. Il est ailleurs. Il semble que l'argent part dans des comités Théodule, des commissions qui n'ont peu ou pas d'utilité, mais on ne sait pas exactement parce que nous sommes, un pays très centralisé où beaucoup de corps qui sont intouchables, ont confisqué le pouvoir, pensent de la même façon, sont dans l'entre-soi et ne peuvent jamais perdre.

Par ailleurs, la hausse des taux va mécaniquement augmenter la charge de la dette, bondissant de 52 milliards, en 2024, à 61 milliards, en 2026. Dans le même temps, la France devra donc emprunter un montant record sur les marchés cette année face à la progression importante du montant des intérêts, ce qui contribuera à accroître encore les dépenses.

Abîme, fractures, décomposition, délitement, déclin, malgré les victoires aux Jeux Olympiques, les analystes politiques n'en finissent pas de s'inquiéter des nouveaux déséquilibres du pays depuis la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale. Mais les investisseurs qui se nourrissent de la dette et restent indifférents à toute logique démocratique sont ravis du blocage actuel qui caractérise la scène politique française, tandis que leurs taux d'intérêt ne cessent d'augmenter.

Qui détient la dette de la France et en quoi est-ce un danger pour la France et les Français ?

Les investisseurs étrangers « représentent 65 % des détenteurs de la dette publique totale française une fois retraité cet effet d'optique lié à la politique monétaire de la BCE ».

C'est en partie la Chine, les pays arabes, et d'autres sans que l'on sache très précisément de qui il s'agit. Pour l'heure, la dette de la France reste l'un des placements financiers les plus intéressants au monde.

Certains disent que « *C'est un signe de confiance des marchés internationaux dans la dette française, mais qu'il y aurait effectivement un risque si les créanciers se mettaient à avoir peur de ne pas être remboursés* ».



Zalindé - Photo Pascal Thiébaud



Léon Phal - Photo Pascal Thiébaud

Quand on parle de mauvaise gestion, « la macronie » explique que ceci est dû à la crise de la COVID qui a permis de protéger les Français, sinon nous courrions à la catastrophe.

Sauf que la Cour des comptes explique qu'en réalité, la dette liée à la crise COVID s'élève à 200 milliards d'euros. Il y a donc 800 milliards d'euros qui sont dus à une mauvaise gestion.

Depuis longtemps on a entendu des personnes dire : « oui, mais la dette ce n'est pas grave, les déficits ce n'est pas grave ». La Grèce était endettée et devait énormément d'argent à la Chine.

Ce qui s'est passé, c'est qu'à un moment la Chine a dit, ne vous inquiétez pas je n'ai pas besoin d'être remboursé, mais en revanche vous allez nous céder la moitié du port du Pirée. Et peu à peu, on devient les vassaux de pays étrangers.

On voit de plus en plus d'indicateurs négatifs se dessiner à l'horizon.

Les agences de notation baissent la note de la France, les taux d'intérêt grimpent, les sanctions potentielles de l'Union européenne qui vont arriver pourraient aller jusqu'à 2,5 milliards pour la France.

Après avoir mis la France depuis deux années sous perspective négative, l'agence Standard & Poor's a abaissé la note de la dette souveraine française de « AA » à « AA- » sanctionnant une fois de plus la détérioration de la position budgétaire du pays.

L'annonce est tombée le vendredi 31 mai 2024. Le déficit budgétaire de la France en 2023 a été nettement plus élevé que prévu, a justifié la société Standard & Poor's dans une analyse accompagnant la note, qui s'attend par ailleurs à ce que le déficit ne puisse revenir sous 3% du PIB d'ici 2027.

« La France doit impérativement réduire son déficit public ». En présentant le dernier rapport de la Cour des comptes lundi 29 juillet 2024, son premier président n'a pas mâché ses mots. Pierre Moscovici a une nouvelle fois alerté sur le dérapage de la dette française et la trajectoire peu crédible proposée par le gouvernement pour tenter de corriger une situation des plus compliquées.

Même l'institution européenne ne s'y est pas trompée. Dans un premier temps, il y a eu une réunion d'un comité économique et financier conformément aux différentes étapes de l'article 126 du TFUE concernant cet article relatif aux mesures de redressement financier.

Après, il y a eu l'intervention de la Commission elle-même qui a fait un rapport pour décider si oui ou non il y avait un déficit effectif. Et maintenant, c'est le Conseil de l'Europe qui a produit ce rapport à la France.

Au niveau de l'endettement des pays européens, rappelons aussi que le critère de Maastricht pour entrer dans l'Union européenne était de 60 % maximum du produit intérieur et que les pays membres ne devaient pas dépasser les 3 % de déficit depuis Maastricht avec dans les accords une flexibilité qui consiste à dire que si le pays a vu juste à la suite d'une situation inédite de crise exceptionnelle, il est possible de déroger à cette règle.

Or le rapport du Conseil de l'Europe dit que le dérapage budgétaire français d'une part s'élève à plus de 5 % et que d'autre part, ce déficit n'a strictement rien à voir avec une situation de crise exceptionnelle. Il est entièrement dû à de la mauvaise gestion.

Alors que Bruxelles a placé la France en procédure de déficit excessif quelques jours avant les élections législatives, la Commission européenne a annoncé en juin 2024 mettre officiellement la France en redressement budgétaire. Il semble que le programme de stabilité envoyé par Bercy en avril qui promettait un retour à 3% de déficit en 2027 n'a pas convaincu Bruxelles.

Si nécessaire, les prochaines étapes ne seront ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle du budget de la France avec un Conseil et une Commission qui peuvent contraindre la France à prendre certaines mesures. Pour le moment, ce n'est qu'une notification.

Mais dans un second temps, si la France continue sa gestion calamiteuse, le Conseil et la Commission pourront émettre des mesures précises que la France sera tenue de mettre en œuvre pour réduire ses dépenses publiques. Ainsi, la France risque de ne plus être maîtresse de sa politique budgétaire. C'est la Commission qui pourra décider des mesures qui devront ensuite être validées par le Conseil.

Mais c'est la Commission qui impulse, comme pour tout ce qui a trait à l'Union européenne. Elle pourra décider par exemple la mise en place effective de la réforme que voulait faire Édouard Philippe



Festival Richard Bona Quintet - Photo Marc Chesneau

concernant la retraite à 67 ans. Cela peut être aussi des mesures concernant la baisse énergétique des dépenses sociales.

Il n'est pas exclu que la Commission demande une réforme de l'assurance chômage. Mais cela ne sera pas du tout suffisant. On nous dit qu'il faut trouver entre 25 et 30 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques et que la Culture comme l'indemnisation chômage ne seront pas épargnées, mais cela ne représente rien (0,6 %) au regard de la dette qui s'élève à plus de 3215 milliards d'euros.

Pour ne rembourser que 5 % de la dette annuellement, et cela si tout va bien concernant l'inflation, les taux d'intérêt à faibles coûts, et cetera, il faudrait économiser près de 161 milliards d'euros par an !

La France a fait exploser tous les compteurs, mais ce qui est irritant c'est qu'il y a eu et il y a toujours des dépenses complètement inutiles.

La France pourrait baisser sa contribution au budget



Laurent Cugny Tentet - Photo Marc Chesneau

de l'Union européenne qui coûte très cher, puisqu'elle donne entre 10 et 12 milliards d'euros par an, soit beaucoup plus qu'elle n'en reçoit. Et prochainement, l'Union européenne va coûter encore plus cher avec son plan de relance comprenant des dérives de gestion hallucinantes.

Ainsi, la France devra verser 110 milliards d'euros pour n'en recevoir ensuite que 37. C'est à dire 73 mil-

liards d'euros de dépenses supplémentaires alors qu'il serait possible d'économiser cette somme sans toucher au portefeuille des Français. Mais comme ce sont des dépenses dogmatiques, évidemment, la Commission européenne ne touchera pas à tout ce qui se rapporte à l'échelle de l'Union européenne.

On pourrait parler aussi de tous les reports de crédits faits par le gouvernement qui s'est spécialisé dans la cavalerie financière et la dissimulation.

Avec toujours plus de dépenses publiques, de déficits et de dette, un spectre hante les esprits sensés : « la mise sous tutelle du FMI » (Fonds monétaire international).

78 % des chefs d'entreprise le redoutent, selon la Confédération des PME (CPME) qui parle au nom de ses 238.000 adhérents.

Malgré tout cela, il existe encore certains partis et citoyens inconscients qui, à force de vivre entourés par cette dette publique, semblent s'être résignés à cet état de fait.

Entre assentiment et déni, ignorance et négligence, la dette publique leur apparaît comme le fruit d'un arrangement collectif aux racines historiques dont on a que faire et qui ne sera jamais remboursée.

Le temps d'un lancement d'alerte, d'une élection, d'un vote du budget, la dette s'invite dans le débat public puis retombe rapidement dans l'oubli.

Ceci, alors que le volume de la dette publique française enfle de manière irréversible. Ils sont dans le déni collectif total qui s'est installé progressivement dans leurs esprits.

Quand on pense qu'avant 1974, la France était un État bénéficiaire, bien géré avec le général de Gaulle qui avait été bien inspiré et des économistes qui avaient repensé l'organisation de l'État.

Pour plus de précisions et de détails sur ce sujet qui peut avoir de lourdes conséquences dans tous les secteurs d'activité, voir sur YouTube l'excellent film d'une durée de 1 h 40 :

3000 milliards, les secrets d'un État en faillite.

Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse,
des arts dramatiques, et autres métiers connexes du spectacle

DÉCLARATION D'ADHÉSION ET MANDAT

N° matricule * : _____

* ne rien inscrire

Je soussigné (e) :

NOM (en majuscules) _____

Prénoms : _____

Instruments ou discipline (s) : _____

Domicile : _____

Code postal : _____ Ville _____

Né (e) le : _____ à _____ Dept. : _____

Nationalité : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ site internet : _____

Intermittent Permanent Enseignant Portable : _____

Musique (classique, variétés, jazz)** Danse (classique, contemporaine, jazz)** Art dramatique

Autre _____

Situation de famille (célibataire, marié, divorcé)**. Enfants à charge : _____

** rayer les mentions inutiles

Déclare par la présente adhérer librement en qualité de membre actif au Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse, des arts dramatiques, et autres métiers connexes du spectacle (S.A.M.U.P.).

En conséquence, je m'engage :

a) A acquitter librement ou sur simple réquisition ou rappel, le montant de la cotisation mensuelle dont le taux est fixé par le Bureau Exécutif.

b) A respecter les statuts et le règlement intérieur du Syndicat ainsi que les règles de la profession. Je déclare en outre donner

mandat total et absolu au S.A.M.U.P. pour me représenter dans tous les litiges qui résulteraient d'infraction aux conventions, contrats ou protocoles d'accord collectifs ou individuels qui se produiraient au cours des emplois que je serais appelé à tenir et je m'engage par ailleurs à ne pas commettre d'actes qui puissent nuire au Syndicat et à la profession.

Le mandat ci-dessus ne prendra fin qu'en cas de démission ou de radiation du Syndicat.

Fait à..... le
L'adhérent(e) doit écrire de sa main : « LU ET APPROUVE » et signer.

ADHESION

Droit d'adhésion : 30,00 €

___ Timbres mensuels*** _____

Total : _____

*** Voir tableau au verso pour le montant de la cotisation

Prélèvement automatique (Si vous choisissez ce mode paiement, veuillez remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement de cotisation syndicale).

BAREMES 2024 SAMUP EN EUROS

FORMULE : Adhésion 30,00 €uros + 6 mois de cotisations lors de l'adhésion

La cotisation syndicale est déductible à 66 % de vos impôts

TIMBRES MENSUELS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Salaires inférieurs à 1 207,76 € (SMIC : 1. 521, 25 €)	1% sur les revenus globaux											
de 1 207,76 € à 1 521,25 €	11,75	23,50	35,25	47,00	58,75	70,50	82,25	94,00	105,75	117,50	129,25	141,00
de 1 521,26 € à 1 962,74 €	15,82	31,64	47,46	63,28	79,10	94,92	110,74	126,56	142,38	158,20	174,02	189,84
de 1 962,75 € à 2 685,71 €	21,00	42,00	63,00	84,00	105,00	126,00	147,00	168,00	189,00	210,00	231,00	252,00
de 2 685,72 € à 3 210,40 €	24,76	49,52	74,28	99,04	123,80	148,56	173,32	198,08	222,84	247,60	272,36	297,12
de 3 210,41 € à 4 396,24 €	28,83	57,66	86,49	115,32	144,15	172,98	201,81	230,64	259,47	288,30	317,13	345,96

Le SAMUP demande à ses adhérents ayant des revenus de plus de 4 396,24 € par mois de bien vouloir verser des cotisations correspondant à la juste appréciation de leurs revenus.

Etudiants entrant dans la profession : 30,00 € pour l'année.

Retraités sans activité professionnelle musicale : 30,00 € pour l'année.

Retraités avec activité musicale : tarif correspondant aux revenus globaux.

Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle.

Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage).



E-Mail : samup.synd@gmail.com

site : www.samup.org

SAMUP 21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris - Tél. : 01 42 81 30 38 - Fax : 01 42 81 17 20

**Contactez
votre
Syndicat**

Qui peut m'aider ?

Qui appeler ?



Que dois-je faire ?

Samup
Allié d'une vie de salariés



SAMUP

**Syndicat Des Artistes-Interprètes
et Enseignants de La Musique,
De La Danse, Des Arts Dramatiques
et Des Autres Métiers Connexes Du Spectacle**

21 bis rue Victor Massé
75009 Paris
Tél : 01 42 81 30 38

E-Mail : samup.synd@gmail.com
site : www.samup.org



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ